



Annexe 3b - Fourniture d'une prestation de reprofilage d'essieux

Bon de Commande

n°

Entre

SNCF Mobilités, établissement public à caractère industriel et commercial, au capital de 4.970.897.305 Euros, dont le siège est situé 9 rue Jean Philippe Rameau – 93633 La Plaine Saint Denis CEDEX, immatriculé au RCS de Bobigny sous le numéro 552.049.447 – Identification T.V.A. 35 552 049 447 et représentée par Xavier OUIN en qualité de Directeur du Matériel, située au 4 rue André Campra, 93210 Saint-Denis,

Ci-après « **SNCF Mobilités** »

D'une part,

Et

....., Société dont le siège social est situé

immatriculée au RCS de

sous le numéro

et représentée paren qualité de

....., dûment habilité à cet effet,

Ci-après également désignée « **le Candidat** »

D'autre part,

Ci-après désignées individuellement et collectivement « **Partie** » ou les « **Parties** ».

1) **Objet du Bon de Commande**

Le présent Bon de Commande s'inscrit dans le cadre du Contrat référencé :

..... (ci-après le « *Contrat* »).

Le Bon de Commande fait partie de la « *Commande Locale* », telle que définie au Contrat.

Il a pour objet la fourniture d'une prestation de reprofilage d'essieux (ci-après la « *Prestation* ») sur le matériel ferroviaire roulant (ci-après le « *Véhicule* ») du Candidat qui agit en qualité de [*mention inutile à barrer par le Candidat : ECM – Détenteur – Transporteur*].



Pour que la Prestation puisse être réalisée, il revient au Candidat d'indiquer :

- Numéro(s) du(es) Véhicule(s) :
- Type du Véhicule :
- Et/ou autres informations complémentaires (*notamment qui est ECM et Détenteur si le Candidat n'assume aucun de ces deux rôles*) :
- Les règles de maintenance à appliquer par le Centre d'entretien :
-
-
-

Sauf si le Candidat fait le choix expresse (à l'emplacement prévu à cet effet dans l'*additif 3b.1*), de réaliser lui-même les opérations connexes (*démontage, remontage et réglage des organes mécaniques*) avant et après l'opération de reprofilage, le Candidat doit également fournir à SNCF Mobilités :

- Les procédures et modes opératoires avant et après l'usinage :
-
- Une feuille de traçabilité relative aux opérations de démontage, remontage et réglage à réaliser sur les organes mécaniques impactés par le reprofilage (feuille qui sera à remplir par SNCF Mobilités et ensuite cosignée par SNCF Mobilités et le Candidat, à l'issue des travaux, pour permettre la sortie du Véhicule).

2) Modalités de réalisation de la Prestation

a. Lieu de réalisation

Le site de (ci-après le « Site »).

Le numéro de la voie ou du faisceau de réception mis à disposition sur le Site par SNCF Mobilités est le suivant :

b. Délais

➤ Date et période souhaitées par le Candidat :

- Le .../.../.....
- Matinée – Après midi – Soirée [*Mentions inutiles à barrer*]

➤ Réponse de SNCF Mobilités/PSEF en conformité avec le Contrat et en tenant, compte dans la mesure du possible, des souhaits du Candidat :

- L'**arrivée** du Véhicule sur les Installations du Site est programmée le à H, incluant un créneau de mise en attente avant le passage au tour en fosse d'au minimum quatre (4) heures et d'au maximum six (6) heures avant le créneau horaire réservé pour la Prestation. L'arrivée réelle du Véhicule sera formalisée à l'aide de l'*additif 3b.3* du Bon de Commande.
Dès l'entrée en vigueur du Bon de Commande, les dispositions du Contrat relatives au retard de mise à disposition du Véhicule et au report/annulation d'un créneau réservé, sont applicables.

- La **reprise** du Véhicule des Installations est programmée le à H Sauf cas de force majeure tel que précisé au Contrat, le Candidat doit reprendre le



Véhicule dans les six (6) heures (*créneau de mise en attente après passage au tour en fosse*) qui suivent la sortie programmée du Véhicule du tour en fosse. La reprise du Véhicule par le Candidat sera formalisée par la signature des Parties d'un Procès Verbal établi sur la base du tableau des données de sortie de l'*additif 3b.3* du présent document, conformément au Contrat.

A défaut de reprise du Véhicule au moment prévu, des frais supplémentaires seront facturés au Candidat conformément au Contrat.

c. Contenu de la Prestation

La définition précise de la Prestation attendue de SNCF Mobilités est fournie par le Candidat en renseignant, pour le Véhicule, tous les champs nécessaires du tableau de données d'entrée visé à l'*additif 3b.1* du Bon de Commande.

Par ailleurs, le Candidat doit indiquer sur ce tableau de données d'entrée les motifs de reprofilage à l'aide du tableau de l'*additif 3b.2* du Bon de Commande. En cas de taille de défaut trop importante pouvant endommager les Installations (notamment l'outillage du tour en fosse), SNCF Mobilités sera fondée à ne pas donner suite à la demande de reprofilage, comme prévu par le Contrat.

La Prestation n'inclut aucune autre opération que celles indiquées dans l'*additif 3b.1* du Bon de commande et au Contrat.

A l'issue de la réalisation de la Prestation, le tableau des données de sortie établi par SNCF Mobilités selon le modèle de l'*additif 3b.3* du Bon de Commande et remis au Candidat mentionnera les données illustrant les nouvelles caractéristiques des essieux usinés.

3) Dispositions financières

Sur la base des tarifs indiqués dans l'Offre de Référence de Maintenance de SNCF Mobilités en vigueur à la date de réalisation de la Prestation, le coût de la Prestation (*hors intervention exceptionnelle*) est de comprenant :

- le reprofilage de essieux,
-
-

Conformément au Contrat, les factures seront adressées par la Plateforme de Services aux Entreprises Ferroviaires à l'adresse indiquée par le Candidat sur le Bon de Commande.

Les paiements sont à effectuer par le Candidat dans le délai prévu au Contrat par transfert au crédit du compte indiqué sur la facture ou par prélèvement bancaire selon le choix effectué par le Candidat dans le Contrat.



4) Divers

Par la signature du Bon de Commande, le Candidat reconnaît :

- avoir pris connaissance et accepté les termes du Bon de Commande,
- avoir pris connaissance de l'Offre de Référence de Maintenance et de ses annexes ;
- envoyer dans les emprises de SNCF Mobilités des Véhicules compatibles avec les Installations des Sites concernés.
- avoir fourni les modes opératoires et la traçabilité nécessaires à la réalisation des travaux.

Fait en deux (2) exemplaires originaux, dont un pour chacune des Parties.

		Signature de SNCF Mobilités	Signature du Candidat
Demande du Candidat	Date		
	Nom		
	Signature		
	Tampon de la société		
Réponse valant devis	Date		
	Nom		
	Signature		
	Tampon de la société		



Additif 3b.1 - Données d'entrée à fournir par le Candidat pour la réalisation d'une opération de reprofilage d'essieux

Renseignements à fournir par le demandeur	
Type de véhicule*	
Numéro de véhicule*	
Vitesse maxi en service commercial (km/h)*	
Profil demandé (S 1002 ou 1/40 ^{ème})*	
Valeur de la contrepenne souhaitée (3)*	
Diamètre du dernier reprofilage*	
Epaisseur de bandage mini après reprofilage* (1)	
'D' maxi de Ø entre 2 roues d'un même essieu*	
'D' maxi entre les Ø des roues d'un même bogie*	
'D' maxi entre les Ø des roues des différents bogies du matériel roulant*	
Ecartement des faces actives à obtenir*	14 +/-
Battement radial souhaité**	
Battement axial souhaité (uniquement si reprise des faces internes)**	

(*) : Champs obligatoire
 (**): Si les valeurs souhaitées ne sont pas précisées, les normes internationales en vigueur seront appliquées

Essieux à reprofiler		
Type	Numéro	Position sous engin
		1 x 2
		3 x 4
		5 x 6
		7 x 8
		9 x 10
		11 x 12
Observations		

(A cocher le cas échéant) Le Candidat souhaite réaliser elle-même les opérations connexes avant et après l'opération de reprofilage (démontage, remontage, réglage). A défaut elles seront réalisées par SNCF Mobilités.

Position	Motif de reprofilage (1)	Ø		≠ Ø	Bat. Axial		Bat. Radial (2)		Ep. Bandage (1)		Saillie (2)		Hauteur Boudin		Ep. Boudin	
		G	D		G	D	G	D	G	D	G	D	G	D		
1 x 2																
3 x 4																
5 x 6																
7 x 8																
9 x 10																
11 x 12																

Renvoi		Glossaire		Hauteurs de boudins appliquées en fonction du diamètre des roues	
(1)	Uniquement pour les essieux bandagés	Ep.	Epaisseur	H = 28 pour les Ø de roues compris entre D > 760 mm	
(2)	A mentionner si motif de reprofilage	Ei	Ecartement des faces internes	H = 30 pour les Ø de roues compris entre D < 760 mm et D > 630 mm	
(3)	EN accord avec les possibilités du tour en fosse par défaut 15%	Ea	Ecartement des faces actives	H = 32 pour les Ø de roues compris entre D < 630 mm et D > 330 mm	
		Qr.	Quantité restante		
		Ø	Diamètre		
		'D'	Différence		
		maxi	Maximum		
		Lg de J. B	Largeur jante bandage		

Signature pour SNCF Mobilités

Le :
Nom / Qualité :

Signature pour le Candidat

Le :
Nom / Qualité :



Additif 3b.2 - Défaut justifiant la réalisation de l'opération de reprofilage d'essieux

Les défauts tels que méplats, apports de métal, absence de matière et cavités sur la table de roulement doivent avoir atteint les valeurs suivantes pour que le Candidat puisse demander la prestation de reprofilage (**Nota / le tableau ci-dessous applique la norme de référence EN 15 313**):

M		M ≤ 18			18 < M ≤ 22,5				22,5 < M		
V (km/h)		V ≤ 160	160 < V ≤ 200	200 < V	V ≤ 120	120 < V ≤ 160	160 < V ≤ 200	200 < V	V ≤ 100	100 < V ≤ 120	120 < V
d (mm)	1000 < d	80	60	40	80	60	50	35	X	X	X
	840 < d ≤ 1000	60	50	30	60	50	35	25	60	50	30
	630 < d ≤ 840	40	30	25	40	30	25	20	40	X	X
	550 < d ≤ 630	35	25	X	X	X	X	X	X	X	X
	d < 550	30	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Avec :

- M la masse à l'essieu du matériel roulant exprimée en tonne ;
- d le diamètre de la roue exprimé en mm ;
- V la vitesse commerciale maximale autorisée en service exprimée en km/h ;

Les dimensions indiquées dans le tableau sont exprimées en mm et s'entendent aussi bien pour la longueur du défaut que pour sa largeur.

Il faut ajouter à ces défauts, la présence de criques thermiques et d'un sillon circonférentiel à fond vif sur la table de roulement. Dans ces cas-là, le Candidat peut demander la prestation minimale de reprofilage.

Il en est de même pour :

- des marques agressives sur les faces actives des boudins,
- des marques présentant un effet d'entaille sur les faces internes des roues.

La détection en ligne de frein serré est également un cas permettant au Candidat de demander la prestation minimale de reprofilage.

Enfin, une cote Q_r (voir définition à l'additif 3b. 1 du Bon de Commande) inférieure à 6,5 mm est également un cas permettant au Candidat de demander la prestation minimale de reprofilage.



Additif 3b.3 - Données remises par SNCF Mobilités à l'issue de l'opération de reprofilage d'essieux

Site du reprofilage :		
Numéro du Véhicule :		
Profil employé :		
Date et heure réelles	D'arrivée sur le Site	De départ du Site

Observations :	

Position	Motif de reprofilage (1)	Ø		≠ Ø	Bat. Axial (2)		Bat. radial		Ep. Bandage (3)		Lg. de J. B (2)		Hauteur Boudin		Ep. Boudin		Qr.		Ei	Ea	
		G	D		G	D	G	D	G	D	G	D	G	D	G	D	G	D			
1 x 2																					
3 x 4																					
5 x 6																					
7 x 8																					
9 x 10																					
11 x 12																					

Renvoi	
(1)	Si autre motif découvert lors du reprofilage
(2)	Uniquement après dressage des phases internes
(3)	Uniquement pour les essieux bandagés

Note : Toutes les cotes sont exprimées en millimètres avec une précision au 1/10 sauf pour le battement radial et axial qui être exprimé au 1/100

<u>Signature pour SNCF Mobilités</u>
Le :
Nom / Qualité :

<u>Signature pour le Candidat</u>
Le :
Nom / Qualité :

Glossaire	
Ep.	Epaisseur
Ei	Ecartement des faces internes
Ea	Ecartement des faces actives
Qr.	Quantité restante
Ø	Diamètre
'D'	Différence
maxi	Maximum
Lg de J. B	Largeur jante bandage